

Conseils de protocole

Dans le contexte de la présence d'un élu à un événement, voici certaines recommandations utiles :

1. Il est suggéré que des places soient réservées à l'avant de la salle pour les dignitaires et partenaires importants, plus particulièrement pour ceux qui auront une prise de parole.
2. Dans le contexte où un élu de l'Assemblée nationale prend la parole lors d'un événement, il arrive fréquemment que son équipe demande à avoir accès à un petit local pour un breffage pré-événement. Il peut aussi être recommandé qu'un drapeau du Québec soit sur la scène. De plus, si le maire de la ville hôte de l'événement est présent, un drapeau de la ville pourrait également être requis. Il est donc pertinent de vérifier ces points avec les équipes des élus, au préalable.

Emplacement des drapeaux : si on est assis dans la salle et que l'on regarde la scène, le drapeau du Québec doit être à gauche du lutrin et celui de la Ville à droite.

3. Au tout début de l'événement, l'animateur aura à formuler des salutations d'usage. Il doit alors nommer les dignitaires présents du plus important au moins important. Par exemple :
 - Ministre(s)
 - Députés provinciaux
 - Élus municipaux
 - Dirigeants de grands organismes régionaux/locaux
4. Au moment d'inviter le ministre à prendre la parole, si des personnes présentes souhaitent le saluer (ex. de DG de l'organisme) celles-ci peuvent se lever en même temps que le ministre et lui serrer la main avant qu'il ne monte sur la scène ou encore au moment où le ministre retourne à son siège après son allocution. Il n'est ainsi pas recommandé que des personnes se présentent sur la scène dans l'unique but de saluer un dignitaire.